



Réglementation de l'étiquetage du vin

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Mettre en œuvre les obligations règlementaires de l'étiquetage viti-vinicole pour maîtriser les déclarations obligatoires des vins, de la déclaration de récolte et de l'entrée des vrac à la sortie des chais.

PUBLICS

Responsable qualité, technicien qualité, œnologue, responsable production, commercial.

PREREQUIS

Avoir une expérience professionnelle dans une cave vinicole.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Présentation avec alternance de supports, d'apports et d'exercices pratique,
- Mise à disposition d'outils
- Acquisition et expérimentation par la mise en situation

FORMATEUR(S)

Responsable qualité puis directeur de site, le formateur a mis en place plusieurs démarches RSE dans différents secteurs dont la filière viticole.

PROGRAMME

1. Mettre en œuvre les obligations règlementaires Les nouveautés en matière étiquetage (déclaration nutritionnelle, liste d'ingrédients, étiquetage dématérialisé) Comprendre la réglementation de l'étiquetage viti-vinicole et les marquages
2. Comprendre les interactions entre administrations et les organismes tiers
3. Réaliser les obligations déclaratives :
 - Identifications auprès des différents organismes,
 - Prodouane : la dématérialisation de nombreuses déclarations douanières,
 - Les différents registres,
 - Les déclarations,
 - En pratique : Comment enregistrer et pré-formaliser les documents déclaratifs,
 - Les documents qui doivent être présentés en cas de contrôle,
 - Les points à contrôler systématiquement,
 - Les ajustements, leurs formalisations et leurs communications auprès des douanes.

DUREE DE LA FORMATION

14 h sur 2 jours



[Voir les sessions et tarifs](#)



MODALITE PEDAGOGIQUE



Au centre ou en entreprise



En présentiel



En groupe

FINANCEMENT POSSIBLE

Catalog
TPE/PME

=> Prise en charge à 100 %, information sur le [lien suivant](#)



=> Prise en charge à hauteur de 175 € TTC par journée, selon les modalités de financement de Vivea en vigueur.

ACCESSIBILITE

L'accès à la formation est formalisé par la signature d'une convention de formation transmis sous format électronique. Cette prestation peut être conditionnée à la validation d'un financement par un organisme financeur et peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Inscription





FORMATIONS VIN

NOUVELLE GÉNÉRATION DE VIGNERONS

VENTE . EXPORT . COMMUNICATION . LANGUES . VITICULTURE . OENOLOGIE

SUIVI ET EVALUATION DE
LA FORMATION

- ✓ Feuille d'émargement
- ✓ Evaluation en fin de formation
- ✓ Enquête de satisfaction stagiaire et client
- ✓ Obtention d'une attestation de fin de formation.

Inscription

07 67 48 44 86 | contact@ng-vin.fr

